

MRC DE MANICOUAGAN

POLITIQUE CULTURELLE

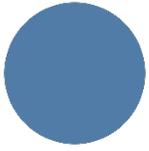
ADOPTÉE LE 15 SEPTEMBRE 2022



TABLE DES MATIÈRES



| | |
|--|----|
| MOT DU PRÉFET..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| DÉMARCHE D'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE | 7 |
| MÉTHODOLOGIE..... | 8 |
| STRUCTURE ORGANISATIONNELLE..... | 9 |
| PORTRAIT CULTUREL | 12 |
| VISION, POSITION ET RÔLES DE LA MRC..... | 14 |
| PRINCIPES DIRECTEURS..... | 15 |
| AXES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS..... | 16 |
| MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE..... | 21 |
| CONCLUSION | 21 |
| MEMBRES DU COMITÉ | 22 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 23 |



SIGLES ET LEXIQUE

MRC : Municipalité régionale de comté

Citoyenneté culturelle : La citoyenneté culturelle contribue à la construction identitaire ainsi qu'à la rencontre et aux interactions avec « autre » que soi, elle ouvre au dialogue. Elle permet une ouverture vers la sphère publique et le politique. Elle conçoit la culture comme vecteur de lien social. Elle met à l'avant-scène les citoyen.ne.s comme des acteurs et actrices culturel.le.s, des créateurs et des créatrices¹.

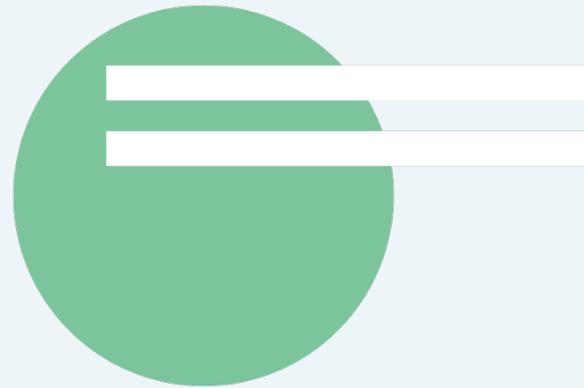
Innovation (culturelle et sociale) : L'innovation (culturelle et sociale) est un processus dynamique de recherche et d'expérimentation pour développer et mettre en œuvre des solutions créatives (nouveau service, produit, programme, approche, loi) face à des défis complexes².

Transversalité : La transversalité de la culture, affirmée par [l'Agenda 21 de la culture](#), amène à considérer tous les champs d'action publique et à poser un regard nouveau sur les liens de synergie qui favorisent un développement global, harmonieux et durable.



¹ [Site web de Culture Côte-Nord](#)

² Culture pour tous, 2018, L'innovation dans le secteur culturel.



REMERCIEMENTS

Innovation et développement Manicouagan tient à remercier le comité de travail qui a participé tout au long des étapes d'élaboration de cette nouvelle politique culturelle pour la MRC de Manicouagan. Merci aussi à toutes les personnes qui ont contribué en participant aux consultations publiques et qui nous ont exprimé leurs souhaits et leurs idées pour faire avancer ce beau projet collectif.

Un merci tout particulier à M^{mes} Marie-France Brunelle et Marie-Hélène Beaudry de Culture Côte-Nord, qui ont assuré ce mandat de main de maître et qui nous ont permis d'arriver à ce beau résultat en si peu de temps. Un immense merci!

MOT DU PRÉFET

C'est avec enthousiasme que je vous présente la seconde Politique culturelle de la MRC de Manicouagan. Cette nouvelle mouture était plus que nécessaire, puisque la toute première datait du début du nouveau millénaire!

Il va sans dire que le visage de la MRC, tout comme celui du Québec, a beaucoup changé ces vingt-deux dernières années. Il était donc impératif de réviser notre Politique culturelle afin qu'elle brosse un portrait plus fidèle et plus actuel de la situation dans la Manicouagan. Ce que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs et actrices des domaines culturel et municipal reconnaissant le rôle prépondérant de la culture et du patrimoine dans le développement social et économique de notre territoire.

Issue d'une vision commune et concertée, cette politique orientera et renforcera les interventions culturelles de la MRC et de ses municipalités, tant auprès des créateurs et créatrices que de la population, pour stimuler l'essor, la vitalité et le rayonnement de nos collectivités.

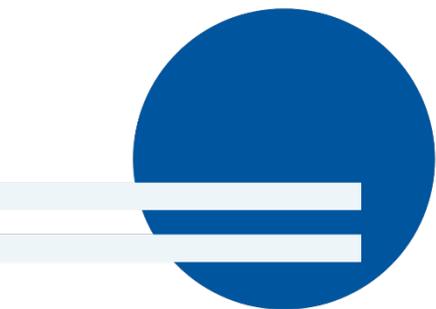
Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la concrétisation de la nouvelle Politique

culturelle : les membres du comité de travail et toutes les personnes, citoyen.ne.s, représentant.e.s des municipalités et des instances locales ou culturelles, qui ont pris part aux différents travaux et consultations. Je tiens également à souligner le travail exemplaire d'Innovation et développement Manicouagan, mandaté pour porter tout le processus d'actualisation de cette politique.

En introduction de la toute première Politique culturelle de la MRC en 2000, le préfet de l'époque, M. Georges-Henri Gagné, avait cette réflexion : « Nous reconnaissons qu'au fil des ans, nature et gens ont façonné notre identité. Que les artistes et les artisans perpétuent cette connaissance de nous-mêmes à travers leurs réflexions et leurs œuvres. [...] À travers eux, nous affirmons notre identité locale, celle qui nous est propre. » J'ajouterais que c'est également à travers elle que nous cultivons notre sentiment de fierté et d'appartenance à la Manicouagan. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette Politique culturelle qui mobilisera l'ensemble de notre région pour sa réalisation.



Marcel Furlong
Préfet de la MRC de Manicouagan



INTRODUCTION

La MRC de Manicouagan vise à renforcer la vitalité de son territoire et offrir un milieu de vie attractif à sa population. La culture, les arts et le patrimoine sont des éléments fondamentaux pour y parvenir.

La présente Politique culturelle sert à reconnaître publiquement l'importance de la culture dans le développement de notre collectivité et à exprimer une vision commune et partagée. Cette politique constitue le pivot de la stratégie d'action de la MRC, de concert avec l'ensemble de la société et le secteur privé, en ce qui a trait au développement de la culture, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités³.

Par cette politique culturelle, la MRC désire engager l'ensemble de la collectivité dans un mouvement de développement structurant afin de donner forme aux aspirations des acteurs et actrices du domaine culturel et de la population.



³ Ministère de la Culture et des Communications, *La politique culturelle municipale*, [En ligne], [Politique culturelle municipale – Politique et ententes – Ministère de la Culture et des Communications \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/politique-culturelle-municipale-politique-et-ententes) (Consulté le 2022-05-10)

DÉMARCHE D'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONTEXTE

La **MRC de Manicouagan** a entamé à l'automne 2021 l'actualisation de sa politique culturelle dont la dernière version remontait à l'an 2000.

La MRC de Manicouagan a délégué la gestion de cette politique ainsi que celle de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le gouvernement du Québec à **Innovation et développement Manicouagan. Culture Côte-Nord** a été mandaté afin d'animer et accompagner le processus d'actualisation de la politique.

Le gouvernement du Québec, dans sa *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, présente huit priorités. La culture et son développement sont implicitement liés à la majorité de celles-ci. Il faut, entre autres, penser au développement et à la diversification de l'économie de même qu'à l'attractivité; utiliser notre culture peut être un excellent moyen pour y parvenir.

L'EDC vise à agir sur la vitalité culturelle de la région au bénéfice de l'ensemble de la population dans une perspective de développement des collectivités. Les axes d'intervention comprennent la citoyenneté culturelle, le dynamisme des relations entre culture, patrimoine et territoire ainsi que l'apport croisé des secteurs culturels, économiques et sociaux et leurs retombées dans la collectivité.

La présente politique a pour but d'orienter et de renforcer l'intervention culturelle de la MRC de Manicouagan et des municipalités qui la composent. Elle se veut, avant tout, un outil de gestion et de développement efficace pour renforcer l'identité culturelle de la région manicoise, pour faciliter le travail des créateurs et créatrices sur son territoire, pour améliorer l'accessibilité aux offres culturelles et pour favoriser les partenariats et les collaborations intersectorielles.



MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser le processus d'actualisation de la politique, un comité de travail a été formé avec des représentant.e.s de chaque municipalité ainsi que du milieu artistique afin d'avoir des points de vue de l'ensemble du territoire.

La Politique culturelle de la MRC de Manicouagan datant de 2000, il était nécessaire de mettre à jour l'état de situation et broser un nouveau portrait.

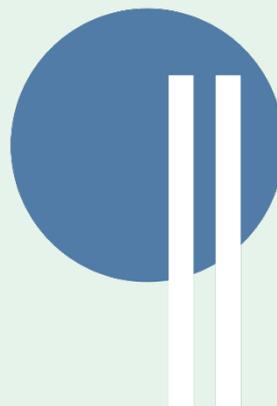
Un sondage a été effectué au cours du mois d'août 2021 auprès de toutes les municipalités afin d'avoir un aperçu sur certains éléments relatifs à la culture dont, entre autres, le budget, les ressources et les pratiques culturelles et artistiques.

À l'aide des données recueillies, de l'analyse de différentes statistiques territoriales (démographie, vitalité, scolarité, etc.) et d'un travail d'inventaire culturel, le comité de travail s'est affairé à poser un diagnostic sur l'état de situation (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et à préparer une carte contextuelle afin de comprendre l'état actuel de la culture en Manicouagan, puis à élaborer une vision du développement culturel et à établir les principes directeurs.

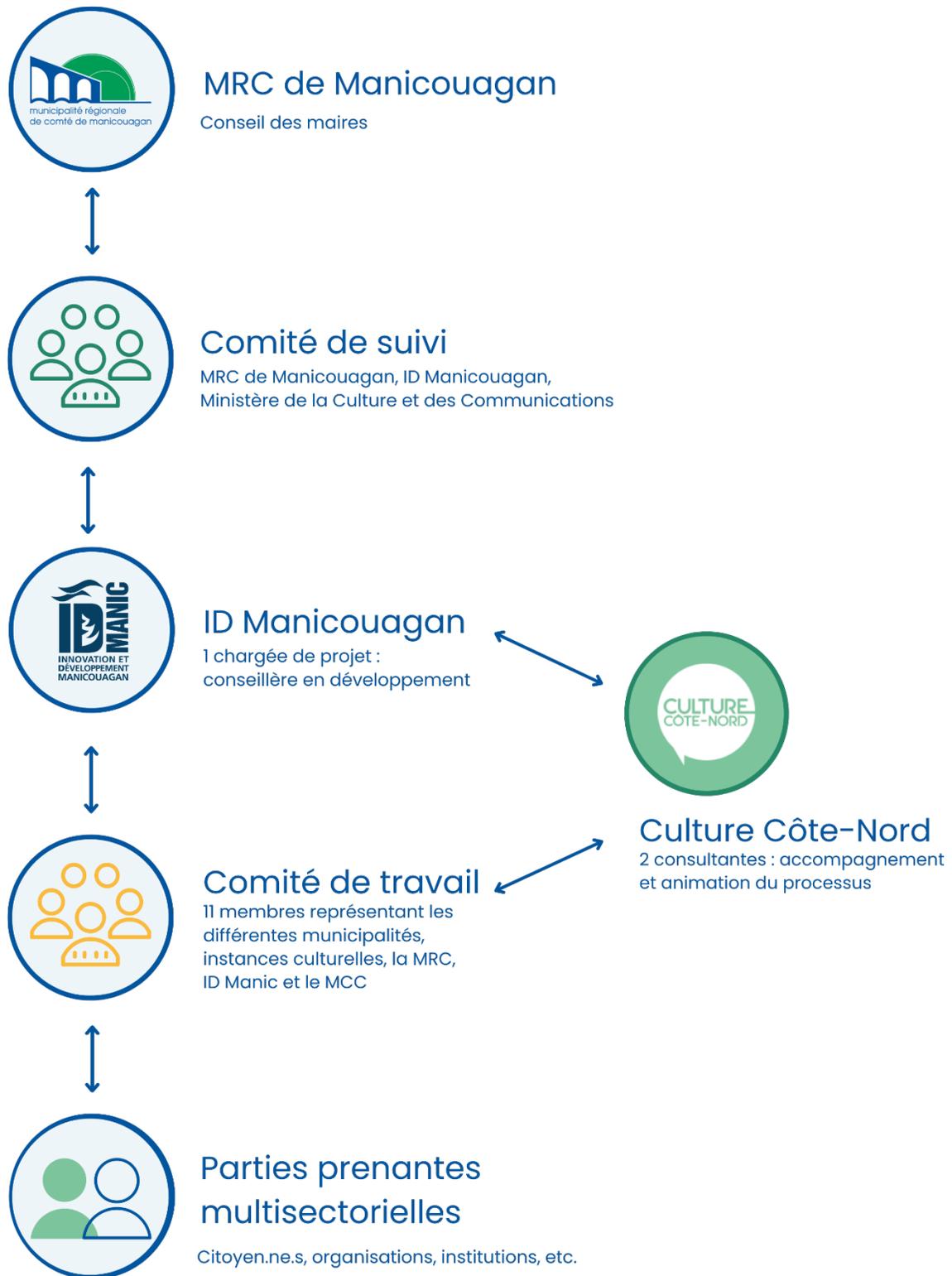
Un premier tour de consultations publiques virtuelles a été réalisé dans six municipalités en février 2022 afin de valider, auprès des parties prenantes, le travail du comité effectué durant l'automne et réfléchir collectivement aux axes d'intervention et aux orientations de la politique. Ces rencontres virtuelles ont généré plus de 500 idées.

À la suite de quoi, le comité de travail s'est affairé à analyser les données recueillies et à rédiger des propositions d'énoncés d'axes et d'orientations, lesquels ont été vérifiés, en avril 2022, dans un deuxième tour de consultations publiques (trois) qui a eu aussi pour but de générer des idées afin de déterminer les objectifs de la politique culturelle.

Tout au long du processus, un comité de suivi, composé des directions générales de la MRC et d'ID Manicouagan, de même qu'une représentante du ministère de la Culture et des Communications, s'est assuré du bon déroulement de la démarche. Des comptes rendus ont été faits en cours de route au Conseil des maires afin d'obtenir son aval aux étapes clés, soit pour le portrait et l'ébauche de la politique.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE





LA MRC DE MANICOUAGAN

La MRC de Manicouagan est située à 422 km à l'est de Québec et représente l'une des six MRC faisant partie de la Côte-Nord. Elle constitue, par l'entremise de Baie-Comeau, un véritable carrefour de communications entre le littoral et l'arrière-pays, ainsi qu'entre la Côte-Nord et la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

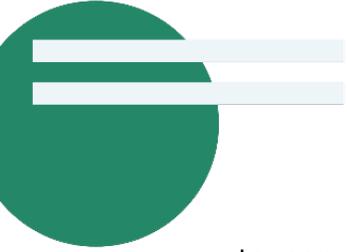
La MRC de Manicouagan couvre un territoire d'une superficie de 39 741 km². Ses limites s'étendent, d'ouest en est, de la rivière Betsiamites jusqu'à la limite nord-est de la municipalité de Baie-Trinité et du nord au sud, de la presque totalité du réservoir Manicouagan jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent.

Cette situation géographique, combinée à l'abondance des ressources naturelles et à un développement industriel important, a façonné l'identité culturelle de notre région.

Le territoire se caractérise par ses vastes étendues d'eau et de forêts, sa géologie, sa topographie diversifiée, ainsi que par la richesse de sa faune et de sa flore⁴.

Huit municipalités se situent dans les limites de ce territoire, soit Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité et la communauté innue de Pessamit. Les collectivités se trouvent toutes en bordure du fleuve Saint-Laurent. Un immense territoire non organisé (TNO), nommé Rivière-aux-Outardes, complète la région manicoise. Ce dernier constitue à lui seul plus de 95 % de la superficie territoriale de la MRC avec ses 37 582 km².

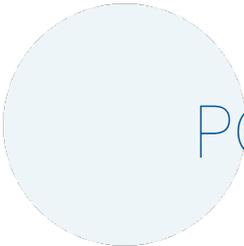
⁴ Carte — affectations au sol | MRC de Manicouagan : https://bit.ly/mrcmanic_carte_affectations_sol



La population, d'environ 30 000 personnes (incluant la communauté innue de Pessamit), n'occupe que 5 % de la superficie du territoire. Elle se répartit presque exclusivement dans les neuf collectivités le long du littoral de la façon suivante :

| RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE | |
|--|---------------|
| Municipalité | Population |
| Ragueneau | 1 328 |
| Chute-aux-Outardes | 1 405 |
| Pointe-aux-Outardes | 1 289 |
| Pointe-Lebel | 1 868 |
| Baie-Comeau | 20 823 |
| Franquelin | 285 |
| Godbout | 258 |
| Baie-Trinité | 393 |
| Rivière-aux-Outardes (TNO) | 84 |
| TOTAL | 27 731 |
| Pessamit | 2 407 |

Source : [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022](#)



PORTRAIT CULTUREL

On constate que la plupart des municipalités contribuent au développement culturel des artistes et organismes de leur territoire. Que ce soit par un soutien financier ou en biens et services, les municipalités favorisent la tenue d'activités par et pour leur population.

On remarque qu'il y a peut-être un manque d'orientations précises concernant le développement culturel pour plusieurs municipalités et qu'il s'agit davantage d'une gestion de cas par cas ou selon les besoins.

Le manque de ressources, la mouvance du personnel et la difficulté de recrutement demeurent les enjeux et les défis principaux soulevés par la majorité.

LES CRÉATEURS ET CRÉATRICES

On retrouve bon nombre d'artistes ainsi que des organismes culturels en Manicouagan. Des arts de la scène, aux arts visuels en passant par la littérature, les arts numériques et médiatiques ou les métiers d'art, toutes les disciplines y sont représentées.

Plusieurs artistes professionnel.le.s œuvrent sur le territoire manicois qui compte aussi un grand nombre d'artistes dits amateurs.



LIEUX DE DIFFUSION

Deux lieux de diffusion professionnels se trouvent dans la MRC, le Centre des arts et l'Alternative, tous deux situés à Baie-Comeau.

Bon nombre de lieux, cependant, offrent des activités culturelles ou la possibilité aux artistes de s'y produire : les salles communautaires, les bibliothèques, les places publiques des municipalités, par exemple.

Divers événements partout sur le territoire font également une place dans leur programmation aux artistes d'ici.

PATRIMOINE ET MUSÉOLOGIE

Les patrimoines immobilier et immatériel sont bien évidemment à conserver et à mettre en valeur.

Des lieux et bâtiments historiques comme la vieille centrale de Chute-aux-Outardes, l'église Sainte-Amélie, le Village forestier d'antan de Franquelin ou le phare de Pointe-des-Monts font partie, avec plusieurs autres, des traces tangibles du passé manicois qui se doivent d'être actualisées et valorisées. La Société historique de la Côte-Nord possède aussi des richesses à préserver, développer et promouvoir.

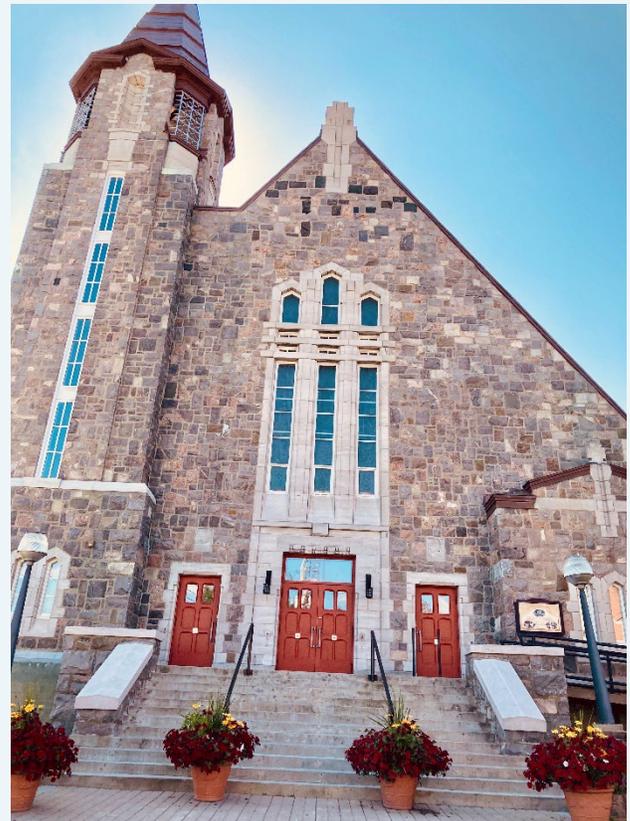
FORMATION

Deux écoles reconnues par le MCC desservent la population de la MRC : l'École de musique Côte-Nord et l'Académie de danse de Baie-Comeau.

Des cours sont également offerts allant de la peinture à la musique en passant par le théâtre, la danse en ligne et la rédaction littéraire. Culture Côte-Nord offre de la formation adaptée aux besoins des artistes professionnel.le.s et des travailleur.euse.s en culture de la région.



Centre des arts de Baie-Comeau



Église Sainte-Amélie, Baie-Comeau

VISION, POSITION ET RÔLES DE LA MRC

VISION

Cette dernière servira de guide pour les décisions et les actions à prendre.

La vitalité culturelle est intrinsèque à la vitalité du territoire... Consciente du rôle central de la culture et de l'innovation pour l'essor de sa collectivité, la MRC de Manicouagan rayonne par son milieu de vie stimulant et effervescent pour sa communauté ouverte et vivante.

LA POSITION DE LA MRC SUR LA CULTURE

La MRC reconnaît la culture, les arts et le patrimoine comme des éléments fondamentaux de la vitalité et de l'attractivité de son territoire. Pour cette raison, il est important de favoriser la reconnaissance de territoires culturels pour marquer notre histoire, de stimuler l'émergence d'initiatives et la création culturelle afin de collaborer à la définition de l'identité régionale, ainsi que de préserver le legs historique et les particularités locales qui contribuent à l'attrait et la qualité des milieux de vie.

La MRC considère que les arts et la culture ont non seulement un impact sur la définition des individus, mais sont des éléments essentiels au développement durable de notre communauté. C'est pourquoi le développement culturel au sens large doit être planifié et mis de l'avant par l'ensemble des communautés qui forment la municipalité régionale de comté.

RÔLES DE LA MRC

La MRC de Manicouagan entend mettre en place une dynamique facilitant la mise en œuvre de cette politique culturelle.

En tant qu'instance supramunicipale, elle souhaite encourager et soutenir les municipalités dans leur épanouissement culturel. Son désir est d'harmoniser les activités et les événements culturels sur son territoire et de favoriser les collaborations intermunicipales pour l'élaboration de projets culturels profitables aux parties impliquées.

Elle compte aussi jouer un rôle en matière d'éveil, de sensibilisation à la culture, de diffusion et de promotion artistique et patrimoniale.

Pour être en mesure de jouer son rôle, la MRC désire se doter d'un plan d'action comprenant aussi des orientations régionales.

PRINCIPES DIRECTEURS

LA CULTURE, UN DROIT FONDAMENTAL

La culture appartient à la collectivité. Elle doit être accessible et refléter notre identité et nos valeurs.

1

Par elle, nous enrichissons notre mémoire collective, notre sentiment d'appartenance et de fierté pour notre milieu de vie. Par son pouvoir rassembleur et mobilisateur, la culture contribue à l'épanouissement de l'individu et cimente le tissu social. Elle est indispensable à la qualité de vie et au bien-être de la population.

LA CULTURE, ESSENTIELLE À LA VITALITÉ

ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

La culture est reconnue comme un levier essentiel à la vitalité de la région. Appuyons-nous autant sur notre territoire singulier et inspirant que sur notre culture afin de susciter le développement démographique et socioéconomique.

2

La MRC intègre la culture à l'ensemble de ses activités dans un principe de développement durable afin d'assurer un milieu de vie stimulant, ouvert, uni et prospère pour sa communauté.

LA CULTURE, RESPONSABILITÉ COLLECTIVE,

ALIMENTÉE PAR TOUS ET SOUTENUE PAR UN LEADERSHIP FORT

La culture est alimentée par les forces créatrices du milieu culturel, les actions de valorisation du patrimoine et du territoire et l'implication des membres de la communauté : citoyen.ne.s, artistes et organisations des milieux culturel, économique, touristique, social, éducationnel, environnemental et institutionnel.

3

La MRC assume son leadership par l'écoute, la reconnaissance et la concertation de l'ensemble des partenaires et la mise en place de conditions favorables au développement de la citoyenneté culturelle.



AXES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



AXE 1 –

Caractériser et affirmer

l'identité culturelle de la région manicoise

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS |
|---|---|
| Promouvoir la culture manicoise | <ul style="list-style-type: none">• Identifier et mettre en valeur les éléments distinctifs de la MRC• Développer un plan de communication• Créer, favoriser ou soutenir des projets ou des événements qui mettent en valeur l'identité manicoise |
| Développer et créer un sentiment d'appartenance et de fierté | <ul style="list-style-type: none">• Valoriser la culture manicoise comme source de fierté• Valoriser l'implication bénévole• Participer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines immobiliers et immatériels |

Notre région possède bel et bien un caractère unique qui définit notre façon de vivre et oriente notre développement global. La découverte et la mise en valeur de notre identité culturelle et de nos ressources régionales serviront de levier à notre affirmation individuelle et collective. Dès lors, il sera alors plus facile de s'approprier et d'apprécier notre environnement et de le faire découvrir aux autres.

AXE 2 —

Soutenir les créateur.trice.s, les organismes et les initiatives artistiques et culturelles

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS |
|--|--|
| Démystifier et démocratiser la culture et la pratique artistique | <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la pratique artistique professionnelle• Valoriser et reconnaître l'intégration de la culture et des arts dans les autres milieux |
| Faciliter et favoriser les processus de création, de production et de diffusion sur l'ensemble du territoire | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser et soutenir le travail artistique et culturel sur l'ensemble du territoire• Favoriser la création de nouveaux lieux/événements de diffusion et rendre plus accessibles aux créateur.trice.s ceux qui existent déjà en les faisant connaître• Faciliter la circulation (tournée) des projets sur l'ensemble du territoire et à l'extérieur• Valoriser et encourager l'embauche des artistes ou la programmation de projets d'ici |
| Promouvoir l'offre culturelle et artistique manicoise | <ul style="list-style-type: none">• Faciliter la promotion de l'offre sur l'ensemble du territoire• Centraliser l'information de l'offre culturelle et artistique |

Les artistes sont l'essence même de notre évolution en tant que collectivité. Ils et elles tissent un lien si précieux entre notre passé et la perception que nous avons de notre avenir. Les artistes expriment nos préoccupations, font passer nos émotions à travers leurs œuvres et ont la possibilité de collaborer à renforcer l'image d'une région qui se démarque, s'épanouit et rayonne par son unicité.

Nous avons donc avantage à soutenir, stimuler et diffuser les réalisations de cette créativité afin qu'elle se propage dans les autres sphères de la vie quotidienne et qu'elle contribue au développement de notre région.

AXE 3 —

Rendre les arts et la culture accessibles aux Manicois et Manicoises

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS |
|---|--|
| Faciliter l'accès aux arts et à la culture | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'intégration de la culture à tous les types d'événements et dans des lieux facilement accessibles• Faciliter les déplacements en lien avec les activités culturelles• Travailler à l'amélioration et à la promotion des incitatifs financiers• S'assurer de l'accessibilité des lieux culturels selon les besoins de la population |
| Assurer la transversalité de la culture | <ul style="list-style-type: none">• Intégrer la perspective culturelle à l'ensemble des processus consultatifs et décisionnels de la MRC• Encourager et outiller les municipalités à intégrer la perspective culturelle à leurs processus• Développer des initiatives pour expliquer la valeur ajoutée des arts et de la culture pour les autres milieux |
| Développer la citoyenneté culturelle | <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la plus-value d'intégrer la culture dans les saines habitudes de vie• Soutenir des projets visant à créer des liens intergénérationnels et interculturels• Sensibiliser la population aux possibilités d'implication dans le milieu culturel• Favoriser des activités de médiation culturelle, de formation et des rencontres avec des artistes professionnel.le.s |

Le droit à la culture est un des principes fondamentaux sur lequel repose la politique culturelle.

Pour rendre la culture accessible, d'autres facteurs sont à considérer. Il faut d'abord éveiller et sensibiliser la population à l'importance des arts et de la culture. Ensuite, il faut travailler en fonction des besoins et de l'évolution des individus et des communautés.

Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent accompagner les artistes amateur.e.s et professionnel.le.s et faciliter leur travail puisqu'ils et elles sont le fondement même de l'offre et du développement culturel.

AXE 4 —

Instaurer des mécanismes de concertation, de collaboration et de partenariat pour un meilleur développement des arts et de la culture

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS |
|---|---|
| Outiller les dirigeant.e.s pour un leadership fort en développement culturel | <ul style="list-style-type: none">• Outiller les élu.e.s et les fonctionnaires des municipalités en matière de développement des arts et de la culture• Favoriser la participation des élus et des fonctionnaires aux activités culturelles manicoises |
| Favoriser la création de partenariats | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets permettant les rencontres et les échanges entre autochtones et allochtones• Développer un canal de communication avec la communauté innue• Valoriser et promouvoir les partenariats avec le milieu culturel• Soutenir les partenariats pour mettre en valeur les artistes, le patrimoine, l'histoire et les repères culturels manicois• Soutenir les projets de mutualisation ou mettre en place des mécanismes la facilitant |
| Arrimer le milieu culturel aux autres secteurs de développement | <ul style="list-style-type: none">• Développer des occasions de réseautage entre les différents milieux• Favoriser la concertation entre les différents milieux• Valoriser la culture et les arts manicois dès la petite enfance• Promouvoir l'intégration de la formation artistique au programme scolaire — primaire, secondaire et collégial• Soutenir la concertation entre les milieux afin de créer des partenariats favorisant l'accès à la culture pour les jeunes |

La mobilisation de la population et des différents partenaires, l'engagement de ces derniers, la reconnaissance et l'implication du milieu culturel dans les autres secteurs de développement sont tous essentiels au développement des arts et de la culture.



MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Innovation et développement Manicouagan a la responsabilité de déployer la Politique culturelle partout sur le territoire de la Manicouagan. Par l'entremise de son plan d'action triennal, elle entend répondre aux priorités du milieu tout en respectant la vision que la MRC s'est donnée en culture.



CONCLUSION

Les arts et la culture jouent un rôle essentiel à l'essor de la collectivité manicoise ainsi qu'à la vitalité et au rayonnement de notre MRC. Par son pouvoir d'attraction et de rétention auprès de la population et de nos entreprises, la culture doit être intégrée comme un élément essentiel de la planification de notre développement global.

Cette politique est la reconnaissance des élus de la MRC de l'importance des artistes et des travailleurs et travailleuses culturel.le.s au sein de la collectivité, de la richesse du patrimoine manicois et du potentiel de leur territoire unique.

Grâce à cette politique culturelle, nous serons en mesure d'orienter nos actions afin d'inclure le développement des arts et de la culture à l'ensemble des sphères d'activités municipales dans une perspective de développement durable.

Elle représente aussi notre engagement à soutenir le développement des arts et de la culture par le biais d'actions directes et par la mobilisation et la concertation de l'ensemble des milieux (municipal, social, économique, éducationnel, environnemental et culturel).

MEMBRES DU COMITÉ

BAIE-TRINITÉ

Étienne Baillargeon
Maire
Municipalité de Baie-Trinité

GODBOUT

Danielle Michaud
Conseillère municipale
Municipalité de Godbout

FRANQUELIN

Marie-Pier Cloutier
Directrice générale
Village forestier d'antan

BAIE-COMEAU

Marika Savoie-Trudel
Agente de développement
Ville de Baie-Comeau

POINTE-LEBEL

Caroline Gagnon
Coordonnatrice Loisirs et Développement
Municipalité de Pointe-Lebel

POINTE-AUX-OUTARDES

Samuel Plante
Superviseur des loisirs et de la culture
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

CHUTE-AUX-OUTARDES

Caroline Hovington
Directrice des finances et
directrice générale adjointe
Municipalité de Chute-aux-Outardes

RAGUENEAU

Édith Martel
Secrétaire-réceptionniste
Municipalité de Ragueneau

COMMUNAUTÉ INNUE DE PESSAMIT

Liette Picard
Conseillère en éducation, culture et sports
Conseil de bande des Innus de Pessamit

MRC DE MANICOUAGAN

Jacinthe Maloney
Directrice à l'aménagement du territoire
et à l'urbanisme

ARTISTE — ARTS DE LA SCÈNE

Josée Girard
Directrice générale et artistique
Espace K Théâtre

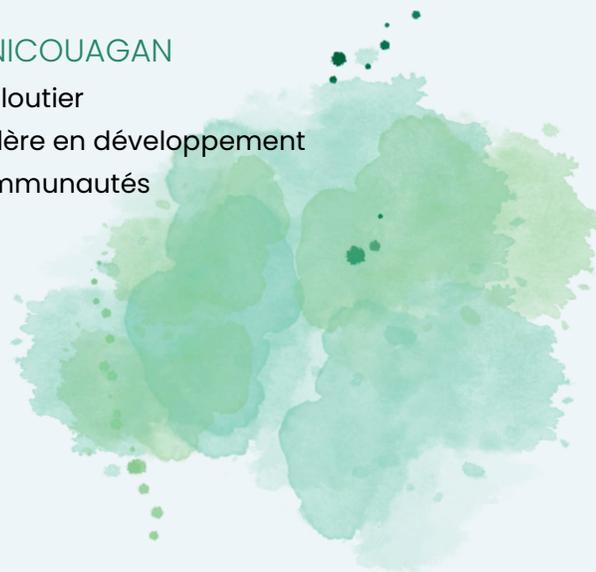
CULTURE CÔTE-NORD

Marie-France Brunelle
Directrice générale

Marie-Hélène Beaudry
Agente de développement
et services aux membres

ID MANICOUAGAN

Annie Cloutier
Conseillère en développement
des communautés



BIBLIOGRAPHIE



- Culture pour tous, 2018, *L'innovation dans le secteur culturel – bilan* [en ligne] : https://www.culturepourtous.ca/wp-content/uploads/2018/07/Bilan_culture_innovation_HR_pagin%C3%A9e.pdf
- Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* [en ligne] : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf, p. 39-42.
- Innovation et développement Manicouagan, n/a, *Répertoire des entreprises* [en ligne] : https://bde09.com/media/bottin/bottin-manicouagan_FKXQ4ly.pdf
- Institut de la statistique du Québec, 2021, *Indice de vitalité économique des territoires* [en ligne] : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, 2021, *Bulletin statistique régional – Côte-Nord* [en ligne] : https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01608FR_RA09_2021A00F00.pdf
- Institut de la statistique du Québec, 2020, *Optique Culture*, numéro 71, juin 2020 [en ligne] : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-71-juin-2020-les-depenses-en-culture-des-municipalites-en-2018.pdf>, p. 4.
- La Filière loisir culturel, n/a, [En ligne] ; <https://loisirculturel.ca/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, n/a, *Répertoire des municipalités* [en ligne] : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/960/>
- Ministère de la Culture et des Communications, n/a, *Culture et Inclusion* [en ligne] : <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/appel-de-projets-culture-et-inclusion>
- Ministère de la Culture et des Communications, n/a, *Culture et Inclusion* [en ligne] : <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/appel-de-projets-culture-et-inclusion/programme-complet>

- Ministère de la Culture et des Communications, n/a, *Liste des œuvres d'art publiques dans la région de la Côte-Nord* [en ligne] : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/oeuvres-art/LI-oeuvres-art-public-region-09.pdf?1636635887>
- Ministère de la Culture et des Communications, n/a, *Partout la culture, Orientation 4 – Économie* [en ligne] : <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/economie/>
- Ministère de la Culture et des Communications, n/a, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : <https://cpcq.gouv.qc.ca/patrimoine-culturel/repertoire-du-patrimoine-culturel-du-quebec/>
- MRC de Manicouagan, 2000, *Politique culturelle de la MRC de Manicouagan*, 48 p.
- MRC de Manicouagan, *Carte touristique : Le reflet de Manicouagan*, Idée originale : André Blais, Édition juin 1993.
- MRC de Manicouagan, n/a, *Carte – Affectation au sol* [en ligne] : <https://mrcmanic.maps.arcgis.com/home/webmap/viewer.html?webmap=3a773140db3b4d3387a4766c36628e0d>
- Organisation mondiale de la santé, 2019, *What is the evidence on the role of the arts in improving health and well-being?*, [en ligne] : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329834/9789289054553-eng.pdf>
- RAP Côte-Nord, 2021, *Portrait de la persévérance scolaire et de la réussite éducative en Côte-Nord*.
- RAP Côte-Nord, 2019, *Fiches Portrait des MRC de la Côte-Nord – Manicouagan* [en ligne] : https://rapcotenord.ca/wp-content/uploads/2021/11/portrait_mrc_manicouagan_en_85x11_2019- FR.pdf
- Société des musées du Québec, n/a, *Répertoire – Côte-Nord* [en ligne] : https://www.musees.qc.ca/fr/musees/guide?musees_search%5Bregion%5D=22306&sort=alpha
- Ville de Baie-Comeau, n/a, *Guide de la Culture d'ici* [en ligne] : <https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/culture/guide-de-la-culture-dici/>



municipalité régionale
de comté de manitouagan

Édifice Georges-Henri-Gagné
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Qc) G5C 1L6
418 589-9594
info@mrcmanicoaugan.qc.ca
mrcmanicouagan.qc.ca